



Communiqué de presse
Paris, le 29 mai 2019

Une baisse significative des expulsions locatives à Paris

Le 29 mai 2018 s'est tenu le premier comité de suivi de la Charte de prévention des expulsions locatives de Paris coprésidé par François Ravier, préfet secrétaire général de la préfecture de la région d'Île-de-France et de Paris et par M. Jean-Paul Raymond, directeur de l'action sociale, de l'enfance et de la santé de la Ville de Paris. Le comité a examiné l'état d'avancement des 5 orientations et 24 actions déclinées par la Charte qui porte leurs fruits avec une baisse notoire des expulsions locatives à Paris.

Une baisse marquante des expulsions locatives à Paris

François Ravier relève : « *je me réjouis des résultats très encourageants constatés à Paris en termes de procédures d'expulsions engagées, puisqu'on note en 2018, et pour la première fois depuis ces dernières années, une baisse significative des expulsions mises en œuvre. Il y a eu une baisse de 10% par rapport à 2017, et une baisse de 30% en 10 ans entre 2008 et 2018. Cette tendance est à l'inverse de la tendance observée à l'échelle nationale sur la même période qui augmente de 46%.* »

Ces résultats sont directement le fruit du travail accompli en partenariat avec tous les acteurs de la prévention des expulsions, engagé dès 2001 avec la première charte parisienne. Ils se sont amplifiés au fil des années, et en particulier dans le cadre de la nouvelle charte, grâce à une coordination accrue des acteurs (services sociaux et opérateurs d'accompagnement social, bailleurs sociaux et privés, associations, services juridiques, Banque de France, huissiers et magistrats, CAF et Action Logement, sans oublier les services de l'Etat et de la Ville).

Un accompagnement des acteurs toujours plus fort

L'année 2018 a été particulièrement mise à profit pour développer les actions et outils de communication en direction des ménages, l'accompagnement des publics les plus fragilisés, les actions de sensibilisation des acteurs de terrain et, d'une manière générale, les actions visant à mieux connaître les publics et prévenir le non-recours aux dispositifs de prévention des expulsions.

La commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CAPEX) et du Fonds de Solidarité Logement - Habitat (FSL-Habitat) ont eu une action déterminante en direction des ménages menacés d'expulsion, et, en particulier, des plus fragilisés.

En année 2019, les travaux vont se poursuivre dans le sens d'une plus grande harmonisation des pratiques des acteurs de la prévention des expulsions et d'une implication plus grande des acteurs locaux pour les associer pleinement aux démarches partenariales d'ores et déjà engagées et à développer. Les principales actions mises en place pendant l'année seront :

- la mise en place d'une future page "Charte" de référence sur le site extranet de la DRIHL ;
- le renouvellement des journées de sensibilisation des acteurs, à l'instar de celle organisée par la DASES en février dernier et qui a rencontré un vif succès ;
- l'action spécifique d'ores et déjà engagée avec l'ADIL de Paris sur le traitement des commandements de payer ;
- le développement des actions d'accompagnement spécifique en direction des publics les plus fragilisés.

Le comité de suivi de la Charte de prévention des expulsions locatives de Paris

Ce comité de suivi réunissant l'ensemble des acteurs de la prévention des expulsions partenaires de la charte (la DRIHL de Paris, la DASES, la Caisse d'allocations familiales, l'ADIL de Paris, l'Espace Solidarité Habitat de la Fondation Abbé Pierre et la préfecture de police de Paris), a une double vocation :

- réaliser un état des lieux de la mise en œuvre des actions de la charte et des engagements pris par ses partenaires ;
- prioriser les actions à mettre en place pour les années à venir.

Contact presse

Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)